



DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
Commune de SELONCOURT

ARRETE DU MAIRE

N°DE L'ACTE : ARR2025-02-13-12

Service : Administration générale

OBJET : désignation mandataire – sous-régie de recettes au périscolaire « Ecole Charles Mognetti ».

Le maire de SELONCOURT,

- Vu la décision n° DEC2024-12-62 en date du 12 décembre 2024 instituant une sous-régie de recettes pour l'encaissement des sommes relatives aux activités proposées par le service culturel et animation,
- Vu la délibération modificative en date du 30 janvier 2024 relative à la mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 12/02/2025

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Madame Laura GENERET est nommée mandataire de la sous-régie de recettes du service culturel et animation au périscolaire « Ecole Charles Mognetti », 17 rue du Château d'eau à Seloncourt, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 – Madame Laura GENERET ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 – Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous-peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales

prévues par l'article 432-10 du code pénal. Il doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la sous-régie.

ARTICLE 4 - Le mandataire est tenu d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à SELONCOURT, le 13 février 2025

Signature de l'autorité qualifiée pour nommer le régisseur titulaire et les mandataires.

Le Maire

Daniel BUCHWALDER



Signatures du régisseur titulaire et du mandataire, précédées de la mention manuscrite "vu pour acceptation"

"vu pour acceptation"

Le régisseur titulaire

Guillaume ROUSSET

vu pour acceptation
le 13/02/2025

Le mandataire

Laura GENERET

